

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Membres de l'Inspection de l'Enseignement fondamental de la Communauté française ;
- Aux Membres de l'Inspection de la Communauté française pour l'enseignement fondamental subventionné ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires de la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires officielles subventionnées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires libres subventionnées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;

Pour information :

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents.
- Aux vérificateurs de l'Enseignement fondamental ;

**Circulaire n° 31**

**Objet : Opération « Avocat dans l'école » - Mars 2001**

Sous l'égide de la Communauté française, la Conférence des bâtonniers francophones et germanophones renouvelle l'opération " Avocat dans l'école", dont le succès et le caractère pédagogique méritent une attention particulière.

Le thème retenu cette année est " **Violence : l'école dit non !** ".

A la demande d'un titulaire d'une classe de 6<sup>ème</sup> année de l'enseignement primaire ou secondaire, un avocat participe à une heure de cours durant laquelle, partant des actes de violences physiques ou verbales qui apparaissent à l'intérieur de l'enceinte de l'école, il explique aux élèves la problématique de la violence dans la société et l'exercice des droits et devoirs des citoyens. Il présente également le rôle de l'avocat dans le cadre des institutions démocratiques en général et de la justice en particulier, et expose le fonctionnement de la justice en répondant aux questions des élèves.

Pour participer à cette action, il suffit aux enseignants intéressés de s'adresser aux responsables des différents barreaux francophones et germanophones concernés dont vous trouverez la liste en annexe. Dès que la demande a été enregistrée, l'avocat prend contact avec le professeur pour déterminer le jour et l'heure de la rencontre.

Une documentation sera remise à chaque élève.

Dans le contexte actuel, cette opération revêt à mes yeux un enjeu capital et s'inscrit dans une volonté de la Justice de permettre de mieux comprendre les rouages du monde judiciaire et le rôle de celui-ci et de chacun de ses acteurs.

La violence à l'école, sous toutes ses formes, est assurément un thème qui ne peut nous laisser indifférent, même s'il importe de ne pas en surestimer l'ampleur. Des cas graves, mais isolés, amplement médiatisés en général, ne peuvent laisser croire qu'ils représentent une généralité dans notre système éducatif.

Je me permets, dès lors, d'attirer votre attention sur cette opération et je vous invite à en informer le plus largement possible le corps professoral de votre établissement, et plus particulièrement les enseignants de vos 6<sup>èmes</sup> années primaires.

Je vous rappelle qu'aucune intervention financière de l'école ne sera demandée, puisque les avocats participent bénévolement à l'opération.

Vous trouverez en annexe la liste des avocats responsables de l'action qui peuvent être contactés.

**Jean-Marc NOLLET**

*1 annexe : liste des responsables de l'opération « Avocat dans l'école – 2001 »*

**LISTE DES RESPONSABLES – AVOCATS DANS L'ECOLE 2001**

ARLON	Me Anne-Catherine LEPAGE	avenue Nothomb 5/4 – 6700 Arlon Tél. : 063/22.43.17 ou 18 – Fax. : 063/21.91.35
BRUXELLES	Mme WEIRAUCH Directeur administratif de l'Ordre	Palais de Justice – 1000 Bruxelles Tél. : 02/508.66.56 – Fax : 02/508.64.53
CHARLEROI	Me Anne UREEL	rue d'Italie 12 – 6000 Charleroi Tél. : 071/30.59.25- Fax. : 071/31.99.79
DINANT	Me Yolande MOLINE	rue des Wez 12 – 5555 Bièvre Tél. 061/51.17.75 – Fax. : 061/51.21.16
EUPEN	M. le Bâtonnier HG. VEIDERS	Major Long Strasse 38 – 4870 Eupen Tél. : 080/22.61.32 – Fax : 080/22.79.89
HUY	Me Jean-Marc HUSSON	rue Godelet 1 – 4500 Huy Tél. : 085/21.71.88 – Fax. : 085/21.70.74
LIEGE	Me Michel SAINT-REMI	Grand-Route 526 – 4400 Flémalle Tél. : 04/233.72.33 – Fax. : 04/233.72.33
MARCHE		
MONS	Me Bruno WAEGENAERE  Me Bernard MAIRIAUX	rue Père Damien 1 – 7090 Braine-le-Comte Tél. 067/56.12.13 ou 067/56.02.20 Fax. : 067/56.09.91  rue Warocqué 41 – 7100 La Louvière Tél. : 064/84.14.88 – Fax. : 064/84.14.89
NAMUR	Me Christine VANEK	rue Grafé 6 – 5000 Namur Tél. : 081/26.32.10 – Fax. : 081/23.18.78
NEUFCHATEAU	Me Jean-Benoît MASSART	avenue Mathieu 37 b – 6600 Bastogne Tél. : 061/21.47.12 – Fax. : 061/21.69.48
NIVELLES	Me Xavier VAN GILS	rue des Marchats 7 – 1470 Genappe Tél. 067/79.40.60 – Fax. :067/79.03.90
TOURNAI	Me Eric DELHAYE  Me Anne JACMIN	boulevard du Roi Albert 52 – 7500 Tournai Tél. : 069/22.73.12 – Fax. : 069/21.23.56  rue de Marvis 54 – 7500 Tournai Tél. : 069/84.77.53 – Fax. : 069/84.77.54
VERVIERS	Me Marc GILSON	rue du Palais 60 – 4800 Verviers Tél. : 087/22.20.74 – Fax. : 087/23.03.86